



## Conseil communal Penthaz

Penthaz, le 17 juin 2019

*Procès-verbal N° XIII*

### Séance du 17 juin 2019

#### Composition du bureau

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente  
Madame Christiane Chevalier, scrutatrice, Mme De Sa Aurora, scrutatrice suppléante  
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 19h30 en la salle du Verger

\* \* \*

Madame Valérie Codina Cervellin, Présidente, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue, au Syndic M. Freiburghaus, aux Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'au public

#### Opérations préliminaires

##### a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents 37 ; excusés 11 ; absent 1 ; le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

##### b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 mai 2019. La lecture n'est pas souhaitée. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question. Le PV est accepté à l'unanimité.

##### c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Courrier de Mme Terrapon Marion.

Mme Terrapon demandait la lecture et la possibilité de débattre sur une requête de transport des écoliers. Sa demande ne pouvant être acceptée, Mme la Présidente lit le courrier. Il s'agit d'une demande d'aide pour la prise en charge du transport des enfants de Mme Terrapon de la garderie à l'école. Les transports scolaires pour le primaire seront supprimés entre Cossonay et Penthaz pour la rentrée 2019-2020 et aucune place n'est disponible en garderie à Penthaz.

La parole est donnée au Conseil.

M. Jauner Yves répond qu'une solution sera proposée par l'AJERCO à Mme Terrapon. Il rappelle que le changement de groupement scolaire a été voté au conseil avec l'idée de limiter les frais des transports. L'accueil de jour des écoliers est un problème, les locaux manquent dans le réseau et une nouvelle construction, qui devait avoir lieu à Penthaz, a été reportée. L'AJERCO a prévu d'avancer son plan de développement afin de trouver des solutions au plus vite.

Mme Martinetti Esther a eu des échos de mamans qui n'arrivent plus à trouver des mamans de jour. Que fait la municipalité ? Met-elle des choses en place pour trouver des solutions ?

M. Jauner répond que le problème ne touche pas que notre commune, mais bien tout le canton. La loi va maintenant également imposer un accueil pour les 7-8 P. Le SPJ est très strict et il est difficile de trouver des locaux qui répondent aux exigences. L'AJERCO fait son possible afin de trouver les meilleures solutions.

**d) Communications de la Municipalité**

**M. Piéric Freiburghaus**

**1. Décharge de la Vernette sur le territoire de la Commune de Daillens.**

L'enquête publique portant sur :

- Le Plan d'affectation cantonal (PAC) n°342;
- La Construction d'une station d'épuration STEP ;
- La Réalisation de l'installation de stockage définitif ;
- ainsi que du rapport selon l'article 47 OAT et du rapport d'impact sur l'environnement ;

a eu lieu du 10 mai au 12 juin 2019. Se fondant sur les informations fournies, la Municipalité a pris acte que ces nouvelles installations ne mettront pas en péril la qualité de l'eau de notre commune. La distance entre la décharge elle-même et la nappe phréatique est de plus de 1,5 km. Celle de la zone de captage est supérieure.

Ne disposant pas des connaissances requises pour vérifier l'exactitude du contenu des documents précités, la Municipalité est contrainte de faire confiance au sérieux et à la probité des services cantonaux et des bureaux d'ingénieurs mandatés.

**2. 3e Journées du Développement durable**

Les 3e Journées du Développement durable qui ont eu lieu les 24 et 25 mai ont attiré un public en augmentation significative par rapport aux éditions précédentes.

Ceci plaide en faveur de la nécessité de répéter ce type d'événement, et d'apporter tout à la fois de l'information et des réponses concrètes.

La Municipalité profite de l'occasion pour remercier de leur participation toutes les personnes présentes lors de ces deux demi-journées, et spécifiquement, l'équipe de la Bibliothèque intercommunale, le groupe des scouts Venoge, Mmes Riat et Sumi, M. Schertenleib, les membres du groupe Agenda 2030 et de la Commission Energie et développement durable, sans omettre les services extérieurs.

**3. Exigences et conditions dans les procédures d'appels d'offres**

La Municipalité a complété ses exigences et conditions dans les procédures d'appels d'offres et de contrats aux entreprises, précisément en relation avec l'intégrité sociale et fiscale -ceci comprend un engagement de la part des employeurs à respecter l'égalité entre hommes et femmes- et avec le respect des usages professionnels et des conditions de base relative à la protection des travailleurs, signature d'une convention collective ou d'un contrat type de travail -en vue de lutter contre le dumping salarial-.

**4. Démarche participative**

Les projets liés aux impératifs en matière de bâtiments et d'équipements scolaires, notamment l'emprise des nouvelles constructions et des surfaces extérieures dédiées, tout comme les questions de mobilité, nécessitent des coordinations, vérifications, adaptations et évolutions du projet d'urbanisation du centre du territoire communal sur lequel les réflexions ont principalement porté lors de trois journées d'ateliers.

La restitution publique doit en conséquence être reportée à l'automne 2019. Une large communication sera diffusée en temps opportun.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

**M. Pierre-André Ischi, Municipal**

M. Ischi rappelle que les travaux de pose du revêtement définitif de la route de Lausanne vont débiter ce week-end et que les macarons vont être distribués aux riverains.

La parole est donnée aux Conseillers.

Mme Patricia Magnenat demande des informations sur ces macarons. M. Ischi répond qu'il s'agit de macarons permettant le parage au chemin Rouge durant le week-end des travaux pour les riverains qui n'auront plus accès à leur domicile en voiture.

**M. Didier Chapuis, municipal**

**1. Piscine**

Quelques précisions concernant l'incident du 29.05.2019.

Afin de se mettre en conformité, il est nécessaire de poser un bac de rétention à l'intérieur du local où est entreposée l'eau de javel. Lors de ces travaux, il a fallu sortir la cuve en plastique contenant le produit. C'est lors de sa réinstallation que le chariot a buté sur le petit seuil à l'entrée du local et a déséquilibré le chargement. La cuve de 1200 litres pleine au 2/3 a basculé sur M. Pingoud qui s'est retrouvé les pieds pris sous la charge. Heureusement qu'il était équipé de souliers renforcés. Nous précisons que le liquide concerné était de l'eau de javel et non du chlore.

Cet événement a mis en évidence les carences d'infrastructures liées à ces locaux. La Municipalité a décidé de changer la méthode d'approvisionnement et va procéder à l'aménagement d'une rampe d'accès. Certains travaux devront être effectués sans délai.

Une enquête pénale a été ouverte d'office.

## PV Conseil Communal séance du 17 juin 2019

En finalité, nous sommes heureux que toutes les personnes liées de près ou de loin à cet incident n'aient pas été atteintes dans leur santé.

Je demande aux membres présents de la commission des finances de bien vouloir rester un moment après la séance du conseil.

### 2. **Camping**

Le samedi 8 juin, une séance d'information a été tenue au restaurant de la piscine. 42 campeurs étaient présents sur une septantaine de places louées.

La Municipalité poursuit toujours les mêmes buts, soit une tranquillisation du site et une mise en conformité des dossiers de chaque campeur.

Nous avons de bonnes relations avec le comité de l'Association des campeurs et les choses évoluent dans le bon sens.

### 3. **Social**

L'assemblée générale de l'ARASPE a eu lieu le 6 juin. Les comptes 2018 ont été acceptés. M. Olivier Berthoud, municipal à Vufflens-la-Ville a rejoint le comité directeur

### 4. **Personnel**

Un poste est à repourvoir au sein de la halte-jeu les Petits Poussins de même que nous sommes toujours à la recherche de patrouilleurs.

Ce soir c'est la dernière séance de notre huissier, M. Philippe Gacond. La Municipalité prendra le temps de le remercier personnellement. Nous pouvons ce soir le remercier sincèrement pour son engagement et son travail.

Comme annoncé lors de la dernière séance du conseil, la Municipalité a nommé M. Iban Garcia au poste de boursier communal. Certains d'entre vous le connaissent déjà, mais il est présent ce soir afin que chacun puisse mettre un nom sur un visage. Avec un prénom tel que le sien, il ne pouvait que se destiner à cette fonction. Dans tous les cas, nous le remercions d'avoir bien assuré jusqu'à ce jour la transition d'avec Anne-Laure Girard.

M. Garcia se présente au Conseil.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

### **M. Yves Jauner, Municipal**

#### 1. **Ajerco (Réseau enfance Cossonay et région)**

Lors de l'assemblée du 23 mai 2019 du conseil intercommunal, les comptes 2018 ont été acceptés à la majorité.

Le montant à charge des communes s'élève à CHF 2'197'924.14 pour l'accueil préscolaire et familial, soit CHF 91.04 par habitant alors qu'il avait été budgétisé pour CHF 2'614'880.00, soit CHF 108.31 par habitant.

Le projet du plan de développement 2020-2025 est en cours de réalisation. Il sera présenté lors de la prochaine assemblée de l'Ajerco. Ce plan tient compte de la mise en place d'accueil parascolaire dans l'îlot "La Venoge" pour les 1P-4P et 5P-6P. Selon la loi il est également prévu des places pour les 7P-8P.

Enfin une augmentation des places en préscolaire est également prévue dans l'ensemble du réseau.

#### 2. **ASlvenoge**

Afin de diminuer les coûts de transport, il a été décidé de mettre en place l'horaire continu pour les 7P-8P. Une cantine est prévue pour le repas de midi pour les élèves de l'horaire continu. Provisoirement, la cantine sera mise en place à l'hôtel de ville de Penthaz.

#### 3. **Divers**

Rappel, le 1er août 2019 aura lieu à Daillens. Des flyers seront distribués à mi-juillet.

La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y a pas de question.

M. Gilles Michot rappelle que les places manquantes en garderie sont un problème ne datant pas d'aujourd'hui et demande s'il existe concrètement un plan de développement et combien de personnes sont en attente d'une solution de garde d'enfants dans le cadre de l'AJERCO.

M. Jauner répond qu'il existe déjà un plan pour le préscolaire. La dernière loi sur la LAJE oblige de mettre en place l'accueil pour les écoliers. L'AJERCO se démène pour ouvrir des sites, mais doit faire face à des imprévus, comme par exemple, l'ouverture prévue d'une structure de 24 places refusée par le conseil communal de Penthaz. A ce jour, M. Jauner confirme qu'une longue liste d'attente existe, mais ne peut donner de chiffres.

Mme Esther Martinetti demande combien d'enfants de 7 et 8e vont manger à la Maison de Ville et s'il sera possible de réchauffer un repas.

M. Jauner répond que les pique-niques seront admis, mais qu'il n'y aura pas la possibilité de réchauffer un repas. Un repas équilibré sera proposé. Mme Hurel de la Maison de Ville ne pourra pas faire les repas. Deux cents élèves seront concernés par ce nouvel horaire en continu. 110 viennent des communes voisines, 86 sont de Penthaz. Deux services seront proposés. La Municipalité espère que les 86 enfants de Penthaz continueront à rentrer chez eux.

**M. Yvan Rochat, Municipal**

Pas de communications.

Mme Valérie Codina Cervellin, Présidente, remercie la Municipalité pour toutes ces informations et passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentations
2. Résolution de l'interpellation de M. Eloi Contesse « Police des constructions : comment la Municipalité préserve-t-elle la qualité de nos quartiers »
3. Préavis municipal n° 2019-33 relatif aux comptes et au rapport de gestion 2018
4. Renouvellement du bureau du Conseil pour l'année 2019-2020
5. Election de la Commission de Gestion pour l'année 2019-2020
6. Election de la Commission des Finances pour l'année 2019-2020
7. Nomination/Dissolution de Commissions
8. Propositions individuelles
9. Communications de la Présidente

L'ordre du jour sera suivi tel quel aucune remarque n'étant demandée.

**1. Assermentations**

Mme Antonino Dolores se présente. De retour à Penthalaz depuis 2007, Mme Antonino a travaillé dans les ressources humaines dans le secteur bancaire. Ne travaillant plus depuis 3 ans, passionnée de rallye c'est plein gaz qu'elle donnera volontiers un peu de son temps à disposition de la commune.

Mme Antonino, après avoir prêté serment, est élue par applaudissements.

Dès maintenant, l'assemblée compte 1 conseillère de plus soit 38 membres.

**2. Résolution à l'interpellation de M. Eloi Contesse « Police des constructions comment la Municipalité préserve-t-elle la qualité de nos quartiers »**

Madame la Présidente nous résume la situation puis nous lit la résolution de M. Contesse, qui avait été préalablement transmise par courriel aux membres :

« Le Conseil considère que le développement de Penthalaz ne devrait pas se faire uniquement en suivant des statistiques de densification. Il lui paraît souhaitable de développer une vision qualitative de l'urbanisme communal, par exemple par le biais d'un plan directeur communal. Il suggère en outre à la Municipalité trois pistes d'amélioration de la Police des Constructions :

- Veiller à identifier et communiquer quels sont les articles valides et directement applicables dans les deux règlements du plan général d'affectation (1980 et 2015) concernant les aménagements extérieurs.
- Veiller à ce que tous les éléments requis par lesdits articles figurent dans les plans du dossier d'enquête.
- Veiller à ce que le service technique bénéficie des compétences et des connaissances nécessaires pour examiner les aménagements extérieurs des projets de construction. »

La discussion est ouverte.

M. Eloi Contesse dit avoir déjà reçu une réponse de la Municipalité au sujet des deux règlements en vigueur. Toutefois, il pense que l'interprétation de la loi la plus contraignante n'est pas si simple à définir. Il relève également que la densification voulue par le canton n'impose pas la construction d'immeubles partout. Des projets pilotes sont en cours pour densifier de manière harmonieuse.

M. Claude-Alain Zbinden prend la parole au nom du groupe PLR.

Il informe que son groupe ne souhaite pas que cette résolution soit validée par le Conseil, estimant que cette intervention est le fait de la nouvelle construction à la route de la Vuy 18, parcelle sur laquelle un verger a été transformé et a vu la construction de deux appartements. L'analyse du groupe PLR fait remarquer que ce ne sont pas les statistiques de densification, comme pourrait le suggérer la résolution proposée, qui ont motivé la municipalité puisqu'un petit immeuble de 4 appartements aurait pu voir le jour à cet endroit selon les vœux du canton de densifier.

Le groupe PLR estime que les dossiers mis à l'enquête publique sont traités de manière correcte par le bureau technique et la municipalité, en respectant toujours les articles les plus restrictifs du PGA sachant qu'il n'existe pas d'articles de loi en matière d'aménagement extérieur.

Le groupe PLR estime qu'un plan directeur communal n'amènera pas de solution et sera plutôt une source de problèmes supplémentaires à l'élaboration du nouveau PGA.

Le fait de suggérer des formations supplémentaires pour le personnel démontre des doutes quant à leurs capacités à effectuer leur travail. Le groupe PLR estime que la Municipalité et le personnel du bureau technique ont démontré leur engagement et leur savoir-faire en matière de respect des lois en matière de police des constructions.

La résolution de M. Contesse, non contraignante pour la Municipalité, est passée au vote. Résultat : 16 oui, 15 non et 6 abstentions.

**3. Préavis municipal n°2019-33 relatif aux comptes et au rapport de gestion 2018**

M. Zbinden nous lit le rapport. La discussion est ouverte.

Il n'y a pas de question. La Présidente nous relit les conclusions du préavis.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHALAZ**

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2019-33, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2018 se soldant par un excédent de revenus de CHF 621'344.39 avant l'écriture finale ci-dessous (et après attributions obligatoires aux fonds de réserve)
2. D'autoriser selon le détail figurant dans les comptes :
  - Les attributions aux fonds suivants :

▪ 9.281.350	Rénovation bâtiments	CHF	150'000.00
▪ 9.281.431	Renouv. véhicules (véhic. communaux)	CHF	50'000.00
▪ 9.282.430	Travaux futurs	CHF	200'000.00
  - L'amortissement suivant :

▪ 9.123.04	Route de la Gare 40	CHF	220'900.00
------------	---------------------	-----	------------
3. De virer l'excédent de revenus de CHF 444.39 au compte Capital
4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2018

Le préavis est accepté à l'unanimité.

M. Freiburghaus remercie le Conseil pour son vote qui marque une reconnaissance du travail de la municipalité. Il remercie la commission de gestion et la commission des finances pour leur travail et l'excellente collaboration.

**4. Renouvellement du bureau du Conseil pour l'année 2019-2020**

Mme la Présidente relit l'article 12 de notre règlement du Conseil communal et propose d'appliquer le dernier point de l'article à savoir que si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir l'élection se fait par applaudissements.

La parole est donnée à la Vice-Présidente, Mme Chevalier Christiane, pour l'élection de la Présidente. M. Zbinden du groupe PLR propose Mme Valérie Codina Cervellin qui se représente pour une deuxième année. Elle est élue par applaudissements.

Pour l'élection de la Vice-Présidente, M. Pierre Aubry est proposé en remplacement de Mme Berthoud Sandrine. Il est élu par applaudissements.

M. Daniel RoCHAT présente Mme Christiane Chevalier comme deuxième Vice-Présidente, élue par applaudissements.

Présidente : Mme Valérie Codina Cervellin

1<sup>er</sup> Vice-Président : M. Pierre Aubry

2<sup>e</sup> Vice-Présidente : Mme Christiane Chevalier

Scrutateurs : M. Daniel Blanc ; Mme Christiane Chevalier

Scrutateurs suppléants : Mme Aurora De Sa, M. Nicolas Bessi

Secrétaire : Mme Sylvette Grandchamp (élue pour la législature)

Secrétaire suppléante : Mme Corinne Borgeaud (élue pour la législature)

**5. Election de la Commission de Gestion pour l'année 2019-2020**

Pour le GIP : Mme Corinne Borgeaud, M. Antonio Gatto, Mme Patrizia Ponti

Pour le groupe Socialistes, Verts et Sympathisants : Mme Monteiro Rosario, Mme Victoria Ravaioli-Thibaud, M. Jean-Rémy Marchand

Pour le PLR : M. Claude-Alain Zbinden

**6. Election de la Commission des Finances pour l'année 2019-2020**

Pour le GIP : M. Daniel RoCHAT, M. Daniel Traini, M. Claude Brocard

Pour le groupe Socialistes, Verts et Sympathisants : Mme Samantha Cardaropoli, M. Bernard Morel, M. Marc-Eugène Viret

Pour le PLR : M. Mohamad Soltan Hosseini

**7. Nomination/Dissolution de Commissions**

Aucune nomination ni dissolution à mentionner

**8. Propositions individuelles**

M. Nicolas Bessi informe le Conseil que depuis début mai le réseau GSM n'est plus en fonction sur notre commune. Ce réseau était utilisé, entre autres, pour les alarmes incendie de certains bâtiments ainsi que chez les particuliers. M. Bessi suggère aux personnes ayant des alarmes de vérifier leur bon fonctionnement.

De plus il relève d'importants dégâts sur le chemin entre Praz-Gérémoz et les Maisons Neuves suite aux intempéries.

M. Christiane Chevalier félicite et remercie les employés du service extérieur pour la jolie réalisation du giratoire de la Place Centrale.

M. Nicolas Meylan suggère à la Municipalité d'étudier la possibilité de poser des panneaux photovoltaïques sur le futur toit du collège du Cheminet et d'étudier la vente d'énergie. Toutefois, il ne désire pas que cette suggestion mette un frein au projet. M. Freiburghaus répond que cette discussion avait déjà été portée devant le Conseil pour l'utilisation du toit du Verger et que la municipalité est attentive et étudie toutes possibilités à ce sujet.

**9. Communications de la Présidente**

Les prochains Conseils sont agendés aux 23.9.19 et 28.10.19. Les élections fédérales se dérouleront le 20.10.19.

Pour conclure, Madame la Présidente remercie l'ensemble du Conseil, la Municipalité ainsi que le personnel communal pour leur engagement et le travail effectué pour notre commune durant cette année. Elle remercie tout particulièrement M. Gacond, huissier, qui quitte ses fonctions à la fin juin.

La séance est levée à 21h05.

La Présidente



Valérie Codina Cervellin



La secrétaire



Sylvette Grandchamp